



RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

Dénomination commerciale : VAZOR FLYTRAP ATTRACTIF

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Appât à usage biocide (TP19)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche d'informations

Producteur / Fournisseur :

KILLGERM France

430 Rue de l'avenir

69830 Saint-Georges-de-Reneins

Tel : +33474061720

info@killgerm.fr

Informations complémentaires disponibles auprès de : Dép. Tech.

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

n° ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

(INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>)

Service clients de Zapi : tel. +39 049 9597737 (9:00-12:00/14:00-17:00) Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la Règlementation (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classé conformément au règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la réglementation (CE) n° 1272/2008 Non applicable

Pictogramme de danger Non applicable

Mention d'avertissement Non applicable

Mentions de danger Non applicable

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Le produit ne contient pas des substances qui répondent aux critères de PBT en concentration égale ou supérieure à 0.1 % en poids.

vPvB : Le produit ne contient pas des substances qui répondent aux critères de vPvB en concentration égale ou supérieure à 0.1 % en poids.

Détermination des propriétés de perturbateur endocrinien

Le mélange ne contient pas de substances présentant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration égale ou supérieure à 0.1 % en poids.

RUBRIQUE 3 : Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description : Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

Composants :

68876-77-7	Saccharomices cerevisiae (levure)	39,9%
	Œuf entière en poudre	59,85%

Informations supplémentaires : Pour le libellé des mentions de danger répertoriées, se référer à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales : Veuillez vous reporter aux instructions ci-dessous pour chaque mode d'exposition.

Après inhalation : En cas de symptômes consulter un centre antipoison ou un médecin.

Après contact avec la peau : Nettoyer la peau à l'eau. En cas de symptômes consulter un centre antipoison ou un médecin.

Après contact avec les yeux : En cas de symptômes rincer les yeux avec d'eau. En cas de port de lentilles, les enlever s'il n'existe pas de contre-indication. Consulter un centre antipoison ou un médecin.

Après ingestion : En cas de symptômes consulter un centre antipoison ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction adaptés : CO₂, poudre ou eau pulvérisée. Combattre les incendies de plus grande ampleur avec de l'eau pulvérisée. Pour des raisons de sécurité, des agents d'extinction déconseillés : A notre connaissance, il n'y a pas d'équipements inappropriés.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, des gaz toxiques peuvent être formés.**5.3 Conseils aux pompiers** Équipement des pompiers conforme aux normes européennes EN469.**Équipement de protection :**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion ou de combustion. Équipement des pompiers conforme aux normes européennes EN469.

Informations supplémentaires

Éliminer les débris et les eaux d'extinction contaminées conformément aux réglementations officielles.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter des équipements de protection appropriés. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Aucune mesure spéciale est nécessaire.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Récupérez le produit mécaniquement et en cas de grande quantité de poussières, humidifier le produit par avance.

Après le nettoyage assurer une ventilation appropriée. Éliminer le matériau collecté conformément aux règlements.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour les informations pour une manipulation sans risque, voir la Rubrique 7.

Pour les informations sur les équipements de protection individuelle, voir la Rubrique 8.

Pour obtenir des informations sur l'élimination du produit, voir la Rubrique 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas fumer auprès de produit. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Voir la rubrique 6. Voir la rubrique 5.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Conditions à remplir par les magasins et les récipients :**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Protéger de l'humidité et stocker le produit dans un lieu sec. Stocker à des températures ne dépassant pas 25 °C.

Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune :

Placer le produit à l'écart des aliments. Lors de la manipulation du produit, ne pas contaminer les aliments, les boissons ou les récipients destinés à les contenir.

Autres informations concernant les conditions de stockage :

Protéger du gel. Protéger de la lumière. Conserver le produit hors de la portée des enfants, animaux de compagnie et autres animaux non ciblés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Appât à usage biocide (TP19)**RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Ingrédients avec valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :**

Le produit ne contient aucune substance pour laquelle il existe des limites d'exposition au travail dans l'Union.

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés Pas de données supplémentaires ; voir la rubrique 7.****Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**



Mesures générales de protection et d'hygiène :

Les mesures de précaution habituelles doivent être respectées lors de la manipulation des produits chimiques.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Se laver les mains avant chaque pause et à la fin du travail.

Ne pas manger, boire ou renifler pendant le travail.

Protection respiratoire : Non nécessaire pendant l'utilisation normale du produit.

Protection des mains : Non nécessaire pendant l'utilisation normale du produit.

Protection des yeux/du visage : Non nécessaire pendant l'utilisation normale du produit.

Limitation et surveillance de l'exposition dans l'environnement Voir la rubrique 6.

Mesures de gestion des risques Suivez les instructions ci-dessus.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

État physique : Solide

Couleur : Beige clair

Odeur : Caractéristique

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible.

Point de fusion/point de congélation : Aucune donnée disponible.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Aucune donnée disponible.

Inflammabilité : Ininflammable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure : Aucune donnée disponible.

Supérieure : Aucune donnée disponible.

Point d'éclair : Non applicable.

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible.

Température de décomposition : Aucune donnée disponible.

pH à 20°C 7.7 (CIPAC MT75.3 - 1% w/V)

Viscosité :

Viscosité cinématique : Non applicable.

Viscosité dynamique : Non applicable.

Solubilité

eau : Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) : Aucune donnée disponible.

Pression de vapeur : Non applicable.

Densité et/ou densité relative

Densité : 0.53 g/ml (CIPAC MT186 – Tap density)

Densité relative : Aucune donnée disponible.

Densité de vapeur : Non applicable.

Caractéristiques des particules : Voir la rubrique 3.

9.2 Autres informations : Poussière : 0.2 (CIPAC MT171.1) – presque sans poussière

Aspect :

Forme : Poudre

Informations concernant les classes de danger physique

Explosibles : Non explosif

Gaz inflammables : Non applicable

Aérosols : Non applicable

Gaz comburants : Non applicable

Gaz sous pression : Non applicable

Liquides inflammables : Non applicable

Matières solides inflammables : Ininflammable.

Substances et mélanges autoréactifs : Non auto-réactifs

Liquides pyrophoriques : Non applicable

Matières solides pyrophoriques : Non pyrophorique

Substances et mélanges auto-échauffants : Non auto-échauffant

Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau : Non applicable

Liquides comburants : Non applicable

Matières solides comburantes : Non comburant

Peroxydes organiques : Non applicable

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux : Non applicable

Explosibles désensibilisés : Non applicable

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** Dans des conditions standards de manipulation et de stockage, le produit ne présente aucune réaction dangereuse.
- 10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante et si utilisé comme recommandé.
Décomposition thermique / Conditions à éviter : Ne se dégrade pas s'il est utilisé conformément aux instructions.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.4 Conditions à éviter** Dans des conditions standards de manipulation et de stockage, le produit ne présente aucune réaction dangereuse.
- 10.5 Matières incompatibles :**
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
En raison du manque d'informations sur les incompatibilités possibles avec d'autres substances, il est recommandé de ne pas l'utiliser en combinaison avec d'autres produits.
- 10.6 Produits de décompositions dangereux :**
Aucun produit de décomposition dangereux connu dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagenicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT-exposition unique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT-exposition répétée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Informations toxicologiques supplémentaires : Aucune information pertinente supplémentaire disponible.
- 11.2 Informations sur les autres dangers**
Propriétés perturbant le système endocrinien
Le mélange ne contient pas de substances présentant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration égale ou supérieure à 0,1 % en poids.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

- 12.1 Toxicité**
Toxicité aquatique et / ou terrestre : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
PBT : Le produit ne contient pas des substances qui répondent aux critères de PBT en concentration égale ou supérieure à 0.1 % en poids.
vPvB : Le produit ne contient pas des substances qui répondent aux critères de vPvB en concentration égale ou supérieure à 0.1 % en poids.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le mélange ne contient pas de substances présentant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration égale ou supérieure à 0,1 % en poids.
- 12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets**
Recommandation Éliminer conformément aux réglementations locales.



Emballages souillés :

Recommandation : Éliminer conformément aux réglementations locales.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
ADR, IMDG, IATA : Non applicable
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
ADR, IMDG, IATA : Non applicable
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
ADR, ADN, IMDG, IATA
Classe : Non applicable
- 14.4 Groupe d'emballage**
ADR, IMDG, IATA : Non applicable
- 14.5 Dangers pour l'environnement :** Non applicable.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :** Non applicable.
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI :** Non applicable.
« Règlement-type » de l'ONU : Non applicable

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

- 5.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :**
Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses identifiées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'y figure.
Catégorie Seveso Ce produit n'est pas soumis aux dispositions de la directive Seveso.
LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À L'AUTORISATION (ANNEXE XIV)
Le produit ne contient aucune substance incluse à l'annexe XIV.
RÈGLEMENT (CE) n° 1907/2006, ANNEXE XVII
Aucune restriction ne peut être appliquée au mélange ou aux substances contenues dans le mélange.
Règlement (UE) No 649/2012 (PIC) Aucune substance ne figure dans ce règlement.
RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 - Précurseurs explosifs
Le mélange ne contient pas de précurseurs explosifs en concentrations égales ou supérieures à 1 %.
Règlements nationaux : Aucune information complémentaire n'est disponible.
Autres réglementations, limitations et réglementations prohibitives
Type de produit 19 : Appât à usage biocide. Autorisation No. AMM FR-2022-0047
Détenant de l'AMM/fournisseur : Zapi S.p.A. via Terza Strada 12 – 35026 Conselve (Pd) Italie, tél. +39 049 9597737
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, Article 59 Le mélange ne contient pas de substances SVHC en concentration égale ou supérieure à 0.1 % en poids.
Règlement (CE) n° 1005/2009 : substances qui appauvrissent la couche d'ozone Le mélange ne contient pas de substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique :**
Une évaluation de la sécurité chimique conformément au Règlement (CE) No 1907/2006 n'a pas été effectuée pour le mélange.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Cette information est basée sur nos connaissances actuelles. Toutefois, cela ne constitue pas une garantie pour des caractéristiques spécifiques du produit et ne permet pas d'établir une relation contractuelle juridiquement valide. Toute responsabilité découlant d'une mauvaise utilisation du produit ou de la violation des réglementations en vigueur est refusée.

Classification selon la Règlementation (CE) n° 1272/2008

Dangers physico-chimiques : la classification du mélange est basée sur les critères établis par l'annexe I, partie 2 du règlement (CE) n°1272/2008. Le cas échéant, les méthodes sont indiquées dans la rubrique 9.

Dangers pour la santé et l'environnement : la classification du mélange est basée sur la méthode de calcul indiquée en annexe I, parties 3 et 4 du règlement (CE) n°1272/2008, en utilisant les données des composants.

Abréviations et acronymes :

LC0 : Concentration létale, 0 pourcent

NOEC : Concentration sans effet observé

IC50 : Concentration inhibitrice, 50 pourcent

NOAEL : Dose sans effet nocif observé
EC50 : Concentration efficace, 50 pourcent
EC10 : Concentration efficace, 10 pourcent
LL0 : Charge létale, 0 pourcent
AEL : Limites d'exposition acceptables
LL50 : Charge létale, 50 pourcent
ELO : Charge effective, 0 pourcent
EL50 : Charge effective, 50 pourcent
ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses
IATA : Association internationale de transport aérien
GHS : Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques
EINECS : Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées
CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)
PBT : persistant, bioaccumulable et toxique
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes
vPvB : très persistant et très bioaccumulable

Sources :

1. E-Pesticide Manual Version 2.1 (2001)
2. Règlement (CE) 1907/2006 et amendements suivants
3. Règlement (CE) 1272/2008 et amendements suivants
4. Règlement (UE) 2020/878
5. Règlement (UE) 528/2012
6. Règlement (CE) 790/2009 (1er ATP du CLP)
7. Règlement (UE) 286/2011 (2ème ATP du CLP)
8. Règlement (UE) 618/2012 (3ème ATP du CLP)
9. Règlement (UE) 487/2013 (4ème ATP du CLP)
10. Règlement (UE) 944/2013 (5ème ATP du CLP)
11. Règlement (UE) 605/2014 (6ème ATP du CLP)
12. Règlement (UE) 2015/1221 (7ème ATP du CLP)
13. Règlement (UE) 2016/918 (8ème ATP du CLP)
14. Règlement (UE) 2016/1179 (9ème ATP du CLP)
15. Règlement (UE) 2017/776 (10ème ATP du CLP)
16. Règlement (UE) 2018/669 (11ème ATP du CLP)
17. Règlement (UE) 2019/521 (12ème ATP du CLP)
18. Règlement (UE) 2018/1480 (13ème ATP du CLP)
19. Règlement (UE) 2020/217 (14ème ATP du CLP)
20. Règlement (UE) 2020/1182 (15ème ATP du CLP)
21. Règlement (UE) 2021/643 (16ème ATP du CLP)
22. Règlement (UE) 2021/849 (17ème ATP du CLP)
23. Directive 2012/18/UE (Seveso III)
24. Site Internet de l'ECHA